

DEC151151DR07

Décision portant délégation de signature à M. Gilbert DELEAGE, directeur de l'unité UMR5086 intitulée Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014, portant prolongation de l'unité UMR5086, intitulée Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux, dont le directeur est M. Gilbert DELEAGE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Gilbert DELEAGE, directeur de l'unité UMR5086, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilbert DELEAGE, délégation de signature est donnée à M Jean-Michel JAULT, Directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1. En cas d'absence ou d'empêchement de MM Gilbert DELEAGE et Jean-Michel JAULT, délégation de signature est donnée à Mme Dorothee BERNARD, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1 pour une durée de 6 mois à compter de la présente décision. En cas d'absence ou d'empêchement de MM Gilbert DELEAGE, Jean-Michel JAULT, et de Mme Dorothee BERNARD, délégation de signature est donnée à Mme Christine RIVIERE, Technicienne, pour les commandes de fonctionnement d'un montant inférieur à 4000 euros uniquement.

Article 3

La décision n° DEC140724DR07 du 14 février 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 9 avril 2015

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 134 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2014

DEC151199dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Stéphane CORBEL, Directeur par intérim de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN ;

Vu la décision n°DEC142316INSU du 28 octobre 2014 portant nomination de M. Stéphane CORBEL aux fonctions de Directeur de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane CORBEL, directeur de l'unité USR704, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC151200dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Stéphane CORBEL, Directeur par intérim de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision n°DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN ;

Vu la décision n°DEC142316INSU du 28 octobre 2014 portant nomination de M. Stéphane CORBEL aux fonctions de Directeur de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane CORBEL, directeur de l'unité USR704, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 05 mai 2015

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR